

ORDRE DU JOUR

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE Assemblée générale du 16 avril 2021

L'ordre du jour arrêté par le Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2021 sera le suivant :

- Déclaration d'ouverture du Président.
- Approbation des procès-verbaux de l'assemblée générale 2020 et du Conseil d'Administration du 28 mai 2020.

Sont consultables sur notre site internet www.fdc16.com, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale 2020, le procès-verbal de Maître Eric FILHOL (huissier de justice) et le rapport de notre Commissaire aux Comptes, Didier RAMMELAERE.

- Ratification des cooptations de Didier MAUGET, Franck MOUFFLET, Brice TARRIDE et Annie TEXIER en tant qu'administrateurs.
- Rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport d'activités par les Présidents de Commissions.
- Rapport moral par le Président.
- Rapport financier par le Trésorier et l'Expert-Comptable.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes 2019-2020 quitus, affectation du résultat.
- Approbation du budget prévisionnel 2021-2022.
- Vote du montant des cotisations 2021-2022, des participations financières du plan de chasse 2021-2022

L'assemblée générale devra approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020, le budget prévisionnel de l'exercice 2021-2022 et fixer le montant des cotisations, redevances et contributions de la campagne de chasse 2021-2022. A ce titre, l'ensemble des éléments vous seront transmis dans la seconde circulaire relative à l'assemblée générale 2021 début avril.

- Délibération sur les questions mises à l'ordre du jour.

L'assemblée générale sera également invitée à délibérer sur les questions soumises au vote par le Conseil d'Administration ou par les adhérents de la FDC16 dans les conditions suivantes prévues à l'article 11 des statuts : « Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'assemblée générale, elle doit être présentée soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit ou déposée contre récépissé au secrétariat de la Fédération vingt jours avant la date prévue pour cette séance » **c'est-à-dire avant le 27 mars 2021** (le cachet de la poste faisant foi).

- Clôture de l'assemblée générale par le Président.

Le Président,



Bruno MEUNIER

Tous les documents seront consultables sur le site de la FDC16 au moins huit jours avant.